

L'école dans l'ancien district allemand du canton de Fribourg

Autor(en): **Pfulg, Gérard**

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **73 (1944)**

Heft 2

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

vue claire et pratique, des indications précises sur les améliorations possibles de notre enseignement.

Il est bien entendu que la partie pratique de notre revue ne peut avoir d'autre prétention que de mettre sous la main des maîtres des procédés, des applications, des exercices, qu'ils n'auraient pas le temps de découvrir eux-mêmes, et de présenter à leur esprit des suggestions intéressantes. Nous avons ainsi l'espoir de leur rendre service et d'alléger en peu le travail de préparation qu'on réclame d'eux.

E. C.

L'école dans l'ancien district allemand du canton de Fribourg

M. l'abbé Jean Scherwey, professeur au Collège St-Michel et à l'Ecole normale de Fribourg, vient de publier, sous le titre *Die Schule im Alten Deutschen Bezirk des Kantons Freiburg, von den Anfängen Bis zum Jahre 1848*, la thèse qui lui valut le titre de docteur ès lettres. Accomplie sous la direction de Mgr Dévaud, elle complète sa propre thèse qui traitait de *l'Ecole primaire fribourgeoise sous la République helvétique* et celle de M. le D^r L. Sudan, intitulée *l'Ecole primaire fribourgeoise sous la Restauration*.

Ce travail est le fruit de recherches très minutieuses, faites dans un grand amour de tout ce qui regarde l'éducation de notre peuple et d'une compréhension attentive de nos institutions et de leurs origines ; nous sommes heureux d'en donner un aperçu à nos lecteurs, qui n'est pas une image fidèle de la richesse documentaire de ce livre, mais qui traduit l'intérêt que nous avons trouvé à sa lecture et l'importance que nous lui accordons.

L'Ecole singinoise remonte aux temps lointains où le pays de Fribourg était gouverné par les familles patriciennes. Au XVI^e siècle déjà, le Prévôt Schneuwly avait réorganisé les écoles de Fribourg, mais avait-il atteint les écoles de la campagne qui, semble-t-il, étaient peu nombreuses à cette époque ? Les documents nous manquent sur ce point, ils ne remontent guère plus haut que le milieu du XVIII^e siècle pour le district allemand. Le pays était alors divisé en paroisses et non en communes. La paroisse jouissait de quelques libertés, elle s'occupait en particulier de l'école, non sans l'assentiment du Gouvernement qui s'occupait alors de toute chose.

Avant la Révolution, l'Etat s'est-il intéressé à l'école primaire ? Oui, pour ce qui regarde le canton de Fribourg. Sans doute, les écoles d'alors devaient leur existence à des fondations pieuses, la direction en était assurée par les ecclésiastiques. Le Gouvernement favorisait la fondation des écoles, bien qu'il ne le fit pas lui-même. Il souhaitait que chaque paroisse ait son école, dirigée par un laïc ou par un chapelain, publiait parfois une ordonnance à son sujet,

tel le décret scolaire de 1749 à lire du haut de la chaire à l'église, chaque année. Il invitait chaque paroisse à avoir son maître d'école, établissait des commissions pour les examiner...

Mais la fondation et l'entretien des écoles n'est pas considéré comme un devoir, une obligation pour l'Etat, c'est une largesse. D'ailleurs point n'était besoin d'instruire tout le monde. Les sujets n'étaient pas appelés à participer au Gouvernement, les places d'Etat étaient presque toutes réservées aux nobles.

Le Gouvernement de leurs Excellences favorisait le bien du pays, la santé du peuple, la dignité des mœurs, mais il voulait s'en occuper lui-même. Tout pour le peuple, non par le peuple.

Dans nos classes primaires du XVIII^e siècle, l'éducation était au premier plan. L'enseignement était facile : apprendre à lire, à écrire, à calculer, tel était le programme essentiel. L'école était éducative, on y faisait avant tout l'éducation religieuse, et l'évêque en personne la surveillait. L'école était alors l'affaire de l'Eglise, non pas que le clergé s'en chargeât contre la volonté du Gouvernement, mais celui-ci laissait en grande partie la formation du peuple aux soins de l'évêque. Avant le bouleversement de 1798, l'existence des écoles primaires de la campagne fribourgeoise relevait de l'Eglise — l'école était une institution ecclésiastique — et les renseignements que nous en avons sont contenus d'abord dans les registres épiscopaux.

1798-1814. Sous le Gouvernement helvétique et la Médiation. Les troupes françaises victorieuses amenèrent avec elles de nouvelles idées, une nouvelle conception de l'école et de l'éducation. Certains pensèrent que le moment était venu de renouveler de fond en comble l'école primaire. Jusque là, le chrétien convaincu et sociable était le centre de l'éducation, c'est maintenant le citoyen. La carrière politique est ouverte à chaque bourgeois. En novembre 1798, le ministre Stapfer donne les fondements de l'école populaire : sous la République, l'éducation et l'instruction du peuple sont l'affaire la plus importante de l'Etat, car il est possible qu'un citoyen inconnu ait un jour en mains le Gouvernement du pays.

On changea le statut de l'école. Comme un Gouvernement central dirigeait politiquement la Suisse entière, l'école aussi devait être unifiée.

La paroisse ne compte plus, chaque commune a son école ; il fallut en ouvrir bon nombre, les communes étant très nombreuses ; cependant deux petits villages pouvaient avoir une école commune, ou bien un instituteur dirigeait en même temps plusieurs écoles — car les enfants n'allaient en classe que certains demi-jours par semaine.

Pour des raisons pratiques, les hommes du Gouvernement maintiennent des relations avec le clergé et recherchent sa collaboration. Cependant ils tentent de substituer à l'école confessionnelle, une école neutre laïque, mais sans y parvenir, car la durée du

Directoire fut éphémère et le peuple n'avait guère confiance en lui. Ce temps riche en projets vit peu de réalisations viables. Le ministre Stapfer organise la centralisation de l'école, installe dans chaque canton un conseil d'éducation de huit membres. Des inspecteurs visitent les classes et organisent les examens.

Du moins, l'école devint alors importante ; dans les campagnes, on commença à comprendre la croissante nécessité de l'instruction primaire. Durant la Médiation, on revient à l'ancien ordre de choses. L'Eglise retrouve ses droits. Les écoles de Fribourg se développent beaucoup, grâce au P. Girard. On vient de très loin pour visiter ses classes.

1814-1830. Pendant la Restauration. En automne 1813, les ennemis de Napoléon traversent la Suisse. Ce fut l'occasion d'un rétablissement de l'ancien régime des patriciens. Il y eut maints conflits entre le Gouvernement patricien et l'Eglise. Un certain groupe libéral, peu nombreux mais influent, s'agite. Un nouvel esprit anime l'école, selon le Gouvernement ; le clergé n'a qu'à faire ses sermons et à donner le bon exemple. Mais heureusement, Monseigneur Yenni était là pour maintenir les droits de l'Eglise à l'éducation religieuse de la jeunesse. Le P. Girard dirigeait alors son école florissante, désirant de toutes ses forces améliorer l'école populaire fribourgeoise, et réalisant en partie ses vastes plans.

Le P. Girard ne s'occupa jamais de politique, mais il était porté en avant et soutenu par un groupe intrigant et intéressé et fut mêlé aux affaires politiques. Ces protecteurs étaient les ennemis d'une politique chrétienne et s'opposaient aux directives de l'évêque concernant l'école. Pour eux, l'école appartient à l'Etat. L'Eglise n'a plus qu'à diriger l'enseignement de la religion. C'est alors une suite d'ordonnances et de décrets (1819-1823) traitant des questions scolaires. La minorité libérale voulait démontrer que l'école laïque soustraite à l'influence de l'Eglise porte d'excellents fruits.

Cependant la nouvelle ordonnance de 1823 rendait à l'évêque l'éducation religieuse et morale de la jeunesse. La durée de l'école est de 8 mois. Le maître doit être approuvé par l'évêque, etc. Les branches de l'enseignement sont la lecture, l'écriture, le calcul. L'étude de la religion reste le plus important ; catéchisme diocésain, histoire sainte, pensées tirées de l'Écriture sont les livres fondamentaux, mais une foule d'autres sont alors à l'examen. Pendant la Restauration aristocratique, les écoles sont fondées à nouveau sous le monopole de l'Etat. La Restauration poursuit l'œuvre du Gouvernement helvétique. Riches et pauvres, tous les enfants se coudoient sur les mêmes bancs d'école, à la campagne. Ainsi sous ce régime d'aristocrates, l'école achève de devenir toute populaire.

1830-1848. La Révolution de 1830 rendit courage aux démocrates fribourgeois. Une fois munis du pouvoir, ils essayent d'apaiser les querelles au sujet de l'école.

Entre 1830 et 1848, l'évêque et le conseil d'éducation s'occupent chacun de son côté, l'instruction du peuple, les droits respectifs n'ayant jamais été définis. Situation trouble. Le Gouvernement libéral ne laisse à l'évêque que l'enseignement religieux.

Mgr Tobie Yenni, fort de l'action magnifique de ses prédécesseurs dans le domaine scolaire et de ses droits de pasteur des âmes, tient une position ferme. S'il est d'accord d'abandonner à l'Etat la direction et l'entretien des écoles, il réserve ses droits sur l'enseignement religieux, son approbation des livres en usage, et des maîtres à établir. L'attitude ferme de l'évêque se comprend : la religion était en danger, la morale menacée ; il ne devait point céder devant une minorité malveillante qui lésait ses droits.

Qu'il lui eût été plus facile de se taire, mais il était plus beau de lutter pour accomplir son devoir ! L'influence de l'Eglise ne s'étend pas seulement à l'enseignement de la religion ; un esprit chrétien doit animer l'école.

Vers 1843, la paix se rétablit. On laisse agir le clergé, les droits de l'Eglise étaient reconnus. Mais déjà on entrevoit les sombres événements de 1847 et la loi scolaire du 23 septembre 1848, qui procède d'un esprit sectaire heureusement disparu. En 1843 aussi, la fondation de l'école secondaire de Tavel s'organise. C'est la dernière étape de la vie scolaire singinoise avant 1848. C'est la fin aussi de cette thèse si claire et si bien documentée où chaque paroisse et chaque village de l'ancien district allemand lira une page émouvante de son histoire passée.

Jusqu'à la fin, on assiste au développement constant de l'école primaire, à condition que le clergé et le Gouvernement travaillent en collaboration dans un réel amour du peuple, tel que nous pouvons le contempler à nouveau de nos jours. GÉRARD PFULG.

Plaidoyer pour un allègement

Depuis qu'il existe des écoles, on a fait entendre des doléances plus ou moins justifiées sur les programmes. On parle d'excès de matières, d'exigences trop sévères, de surmenages, de faible rendement des efforts des maîtres et des élèves. De quels maux n'a-t-on pas rendu responsables les programmes ! Tout le monde s'en plaint sans trop savoir ce qu'on leur reproche de façon bien précise.

Nous nous séparons radicalement ici de ces critiqueurs qui n'ont d'autre but que la brimade. Nous n'oublierons jamais tout ce que nous devons à nos écoles primaires, à nos écoles secondaires, à notre école normale. Il ne s'agit pas ici d'attaquer, de démolir, mais plutôt de prendre conscience de quelques-unes de nos propres faiblesses.

La première et la plus simple fonction de l'école primaire — si nous faisons, pour l'instant, abstraction de son rôle éducatif —